



Acheter et revendre des Bitcoins : quelle imposition ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 19/03/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 19/03/2020

Vous détenez des bitcoins, des moneros, des ripples, des ethereums, etc., bref des crypto monnaies que vous envisagez de revendre. A cette occasion, vous allez réaliser un gain certain. Devez-vous le soumettre à l'impôt ?

Les bitcoins : de quoi s'agit-il ?

Des bitcoins ? Le bitcoin est aujourd'hui l'une des crypto monnaies les plus connues. Par définition les crypto monnaies sont « des unités de compte virtuelles stockées sur un support électronique ». Plus simplement, il s'agit de monnaies virtuelles qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des biens ou des services, sans se servir d'une monnaie ayant un cours légal.

Un achat ?

{ABONNEZ-VOUS}

Achat-revente de bitcoins : jusqu'au 31 décembre 2018

Un principe. A l'occasion d'un litige opposant l'administration à plusieurs particuliers, le juge suprême a dû se prononcer sur les modalités de taxation du gain réalisé suite à la vente de Bitcoins. Il a décidé que par principe, les gains résultant de la vente de Bitcoins devaient être imposés comme des plus-values sur biens meubles : application du taux forfaitaire de 19 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Mais...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]